Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 4

Rubrik: Le 18 mai 1974 à Delémont : assemblée générale de l'ADIJ : procès-

verbal de l'assemblée générale du 26 mai 1973, à Moutier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 4 Avril 1974

SOMMAIRE

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 1973 à Moutier — II. Rapport d'activité 1973 — III. Comptes — Projet des nouveaux statuts de l'ADIJ Communications officielles

Le 18 mai 1974 à Delémont

Assemblée générale de l'ADIJ

Bienvenue à l'assemblée générale

En souhaitant avoir l'agréable mission de vous saluer nombreux à notre assemblée annuelle 1974, votre président, au terme de sa première année à la tête de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, se permet de vous faire à tous, membres d'une de nos grandes institutions jurassiennes, la déclaration présidentielle suivante :

Nous croyons en l'avenir!

Pas de jour où vous ne lisiez qu'il est bien malheureux de vivre aujourd'hui, que l'époque est accablante, que le temps est à la contrainte et à l'angoisse, que le bonheur et la liberté refluent, etc. Comme s'il n'y avait de belle musique qu'en mineur. Certes, les littératures du désespoir, de l'exiguïté, de l'échec, du lamento ne sont pas à mépriser. Nous ne méprisons rien. Qui méprise, se surestime. Ces littératures nous renseignent sur des crises propres à la condition humaine. Et tout art est libre de choisir son bien dans le rire ou les larmes, les élans ou les angoisses. A chacun sa vérité!...

Quant à nous, nous avons résolument opté pour l'optimisme!

Quant à nous, nous puisons de la joie à nous sentir participer à une époque de renaissance, d'accélération de l'aventure humaine, de conquête matérielle et spirituelle. Au seuil d'un troisième millénaire, nous voyons l'homme, dans un temps de plus en plus court, se lancer vers des espaces de plus en plus vastes, et agrandir, dans ce même mouvement, son espace intérieur.

Tout ce que nous savons, nous porte à l'espérance et à la foi. Nous croyons au progrès. Nous croyons que celui qui s'arrête, se trompe; nous croyons à la réussite de l'humanité planétarisée. Nous croyons à ce monde comme centrale d'énergie positive. Nous croyons à la montée conjointe des pouvoirs sur la matière et des pouvoirs de l'esprit.

Nous, contemporains du futur, optimistes, quelquefois rêveurs, curieux de tous les faits, et libres jusqu'au défi, nous en voudra-t-on de vouloir faire partager au plus grand nombre possible d'amis notre contentement d'exister dans la fantastique époque charnière qui est la nôtre? Celui qui n'est pas présent à lui-même et à ce monde, quel présent pourrait-il faire aux autres?

C'est dans un esprit de tolérance mais aussi de fermeté que nous désirons continuer de travailler positivement; être utiles et efficaces, bref, pour et par notre association : servir !

Saint-Imier, le 23 mars 1974.

Votre président central : F. Savoye

Ordre du jour :

L'assemblée générale du 18 mai 1974 se déroulera à Delémont selon l'ordre du jour suivant :

- 9 h. 15 Assemblée administrative au Restaurant Saint-Georges :
 - Ouverture.
 - Procès-verbal de l'assemblée générale 1973.
 - Rapport d'activité 1973.
 - Comptes 1973.
 - Révision des statuts.
 - Budget et cotisations 1974.
 - Election du président et du comité central ;
 - Election d'un vérificateur des comptes.
 - Programme d'activité.
 - Divers et imprévu.
- 11 h. 15 Conférence de M. Gérard Bauer, sur le thème : « La Suisse en l'an 2000 ».
- 12 h. 15 Apéritif offert par la Municipalité de Delémont.
- 13 h. Déjeuner au Restaurant Saint-Georges

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 1973, à Moutier

Présidence: M. Henri-Louis Favre, président a.i., Reconvilier. Procès-verbal: M. François Lachat, secrétaire général, Bonfol.

Présents: environ 270 membres et invités.

1. Ouverture

A 9 h. 25, M. Favre déclare l'assemblée ouverte en ces termes :

C'est un grand honneur doublé d'une joie profonde que de saluer les participants à l'assemblée générale de l'ADIJ. Au nom du comité

central, je vous adresse la plus cordiale des bienvenues.

Mesdames et Messieurs, j'interprète votre présence comme une marque de confiance et d'estime à laquelle les autorités de l'ADIJ sont particulièrement sensibles. Je vous remercie d'avoir répondu nombreux à cette invitation et j'exprime ma reconnaissance à la Municipalité de Moutier pour son accueil chaleureux.

Puis le président a.i. salue tout particulièrement MM. Maurice Péquignot, conseiller aux Etats, A. Albisetti, chef de l'Office du plan d'aménagement bernois, O. Træhler, procureur du Jura, E. Beuchat, E. Fridez, G. Morand, députés, H. Parrat, R. Macquat, M. Houlmann, M. Monnier, préfets; MM. les représentants du Conseil communal de Moutier, A. Steullet, maire, et J. Greppin; Armand Monney, juriste auprès du délégué du Conseil fédéral pour l'aménagement du territoire, Paul Schoch, président de la Chambre de commerce Jura-Bienne, Peter Arbenz, président du Heimatschutz bernois, Michel Boillat, président de l'Emulation, Louis Froidevaux, président de la section jurassienne du TCS, Philippe Gressot, vice-président de la Fédération jurassienne des bourgeoisies.

Le président a.i. termine son allocution en ces termes :

Cette journée est assombrie par l'annonce du décès de M. Willy Sunier, membre d'honneur, ancien vice-président de l'ADIJ. Certes, nous savions M. Sunier très atteint dans sa santé et il le savait également. Lors d'une visite que nous lui avions faite, M. Steiner et moi-même, il y a quelques semaines, il nous avait fait part avec lucidité et courage du sort qui l'attendait. Cette force de caractère alliée à un tempérament généreux nous l'avons connue et appréciée durant une douzaine d'années alors qu'avec feu Henri Farron puis René Domont et René Steiner, nous formions le comité directeur de l'ADIJ. Nous lui rendrons l'hommage qu'il mérite; ce matin par télégramme nous avons présenté à Mme Sunier et à sa famille, l'expression de notre profonde sympathie et nos condoléances très sincères.

L'ordre du jour est alors accepté et les scrutateurs sont désignés : MM. G. Leutwiler, et P. Muller.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 1972, à Moutier

Le procès-verbal, qui a paru dans le bulletin Nº 4 d'avril 1973, est accepté tacitement et sans discussion.

3. Rapport d'activité

Ce dernier est aussi accepté sans discussion (il a paru lui aussi dans le Nº 4/1973 du bulletin de l'ADIJ.

4. Comptes 1972

En l'absence du trésorier, M. Jean Jobé, la lecture des comptes est

faite par M. Marcel Houlmann, préfet de La Neuveville.

M. W. Wüst, président de la Commission de vérification, donne connaissance du rapport de vérification et propose à l'Assemblée générale d'accepter les comptes ; ce qui est fait à l'unanimité.

5. Budget 1973

Il est présenté par M. Marcel Houlmann. Il boucle avec un excédent de recettes de 1200 fr. et est accepté à l'unanimité.

6. Nomination du président central

M. H.-L. Favre, président a.i., se retire et M. Rémy Berdat dirige les débats. Le vice-président présente, au nom de la Direction et du comité central, la candidature de M. H.-L. Favre, puis ouvre la discussion.

M. Henri Parrat, préfet de Delémont, présente alors la candidature de M. Frédéric Savoye, administrateur de Longines. Ce dernier accepte d'être candidat. M. Arnold Haenggeli, député, Saint-Imier, soutient la candidature Savoye.

Sur proposition de Me Hubert Piquerez, le vote au bulletin secret

est admis par 57 voix contre 40.

Résultats du scrutin : bulletins délivrés 241, bulletins rentrés 239, blancs ou nuls 2, bulletins valables 237, majorité absolue 119.

M. Savoye est élu par 176 suffrages contre 61 à M. Favre.

M. H.-L. Favre remercie l'assemblée de son vote et félicite M. Savoye. Ce dernier remercie, lui aussi, l'assemblée de la confiance qu'elle vient de lui accorder et demande la collaboration de toutes et de tous afin de réaliser les nombreux buts de l'ADIJ.

7. Nomination d'un président d'honneur

M. Favre propose, au nom de la Direction et du comité central, M. René Steiner, qui fut secrétaire de l'ADIJ de 1935 à 1960, puis président de 1961 à 1973.

Après avoir été élu par acclamation, l'ancien président central de l'ADIJ remercie très chaleureusement l'assemblée générale, souhaite plein succès à la « nouvelle équipe », formée de MM. Savoye, Berdat,

Jobé, Houlmann et Lachat, et rend hommage aux anciens : MM. Reusser, Mœckli, Farron, Sunier, Favre, Domont et Boillat.

8. Nomination de deux vérificateurs des comptes

En remplacement de M. Wüst, président de la Commission de vérification, et de la commune de Courtelary, l'assemblée générale désigne M. René Domont et la commune de Bienne.

La Commission de vérification est constituée comme suit : M. René Domont, président ; commune de Moutier (ancienne) ; commune de

Bienne (nouvelle).

9. Programme d'activité

Celui-ci est accepté sans discussion ni proposition.

10. Divers et imprévu

Le souhait de bienvenue de la Municipalité de Moutier est apporté par Me Albert Steullet. Le maire félicite le nouveau président et présente les vœux de son conseil.

M. H.-L. Favre remercie Me Steullet et lève l'assemblée; il est

11 h. 10.

L'assemblée générale est suivie d'une conférence de Me Armand Monney, juriste auprès du délégué du Conseil fédéral pour l'aménagement du territoire vu par un juriste.

Pour l'ADIJ

Le président central : Le secrétaire général :

F. SAVOYE

F. LACHAT

II. Rapport d'activité 1973

1. Introduction: L'économie suisse en 1973 par Roger SCHINDELHOLZ

Evolution générale

La croissance économique a marqué, l'année dernière, un léger fléchissement. Les causes principales en sont d'une part la décision de laisser flotter notre franc et d'autre part la politique conjoncturelle basée sur les arrêtés du 20 décembre 1972. Le flottement du franc a eu les effets d'une réévaluation, mais on a pu constater que c'est surtout la demande interne qui a fléchi alors que la demande externe a continué à progresser. Pour cette raison, aucune détente ne s'est produite sur le marché de l'emploi et les hausses de salaires ont continué à alimenter l'inflation. La demande externe n'a pas obéi aux règles de la revalorisation de notre unité monétaire par suite de l'expansion économique qui a continué à caractériser les économies des pays industriels.

L'une des caractéristiques — et non des moindres — de l'année écoulée a été la poursuite du mouvement inflationniste; ainsi, l'indice des prix à la consommation a passé de 132,5 points (décembre 1972) à 148,3 points, ce qui représente un taux d'inflation de 11,9 %. C'est évidemment plus que n'en peut supporter une économie, même si la hausse extraordinaire des hydrocarbures a pesé lourdement dans cette augmentation des prix moyens. Presque tous les produits ont en effet connu une augmentation de prix en 1973. L'indice des prix de gros, quant à lui, a passé de 121,7 points de décembre 1973 à 139,7 points, soit une augmentation de 14,8 % ; ici aussi la hausse du prix du pétrole a joué un rôle, mais on a constaté également une très forte augmentation des prix du blé, du maïs, du riz, des légumes, des œufs, des pommes de terre, etc.

Les caractéristiques de l'exercice écoulé sont donc : ralentissement de la croissance réelle du produit national brut, réduction de la demande interne, accroissement de la demande externe et maintien du taux de l'inflation, marché de l'emploi toujours très « tendu ».

L'offre et la demande

La production est restée caractérisée par une pénurie de maind'œuvre, ce qui n'a cependant pas empêché une expansion dans la plupart des secteurs. La cause de cette évolution favorable réside incontes-

tablement dans une amélioration de la productivité.

Le rendement brut de la **production agricole** a augmenté de 427 millions de francs, soit 8,1 % par rapport à l'année précédente; le plus grand progrès a été réalisé dans la production végétale (15,3 %), la culture fruitière, l'élevage des porcs, le gros bétail d'abattage et la viticulture. En revanche, la culture des céréales marque le pas. Ce secteur occupe les 6 % de la population active suisse.

Dans le **secteur secondaire** (industrie, construction), on constate que la croissance de la production industrielle a dépassé celle de la construction, ce qui ne s'était plus vu depuis plusieurs années. On relève que le secteur secondaire représente une part de 50 % du produit inté-

rieur brut, alors qu'il occupe 47 % de la population active.

Le secteur des services montre des évolutions différentes selon les branches; ainsi, les domaines de l'assurance et de la finance ont poursuivi leur développement réjouissant, alors que d'autres secteurs ont montré des signes de sérieux ralentissement et en particulier l'hôtellerie. Ajoutons que ce secteur occupe actuellement le même nombre relatif de personnes que le secteur secondaire, soit 47 % de la population active.

Quant à la demande, nous pouvons compléter nos premières informations (demande intérieure privée en diminution, mais renforcement de la demande externe) en constatant une augmentation constante de la demande publique; les causes de la diminution de la demande interne résident sans doute dans la réduction proportionnelle des revenus disponibles. Quant à la consommation publique, sa croissance vient des importantes allocations de renchérissement que dut verser l'Etat.

Enfin, on constate encore pour 1973 une diminution dans la progression des investissements, puisque celle-ci a passé de 7,7 % en 1972

à 3 % pendant l'exercice faisant l'objet de notre étude. Les secteurs les plus touchés : construction artisanale, industrielle et publique ainsi que le génie civil. La construction des logements a poursuivi sa croissance, mais un certain ralentissement s'est manifesté en fin d'année.

Quant à la demande étrangère, elle a progressé surtout pour l'industrie horlogère et celle des machines et appareils; cette progression a été sensible surtout par le fait qu'elle fut pratiquement inexistante en 1972. On a encore constaté un certain ralentissement des exportations de l'industrie chimique pendant le premier semestre; la croissance des exportations a encore ralenti dans l'industrie textile et de l'habillement. Stagnation de même dans l'industrie alimentaire, des boissons et du tabac. Les services enfin se sont stabilisés et ont montré une forte tendance à la hausse des prix.

Le commerce extérieur

Nos exportations ont atteint en 1973 le chiffre total de 29 943,4 millions de francs, ce qui représente une progression de 14,3 % par rapport à l'année précédente. Nos importations totales se sont montées à

36 598,4 millions de francs, soit une progression de 13,1 %.

Les 14 % de nos **exportations** sont destinées à l'Allemagne fédérale, notre meilleur client. Viennent ensuite la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et les USA. Les 45,5 % de nos ventes à l'étranger vont au groupe des Neuf de la CEE (progression de 12,2 %), alors que nos partenaires de l'AELE nous achètent les 7,6 % de nos exportations pour une progression de 11,8 % par rapport à 1972. Nos ventes au Japon ont progressé de 42 % en 1973 par rapport à l'année précédente.

Par ordre d'importance, nos principaux secteurs d'exportation sont l'industrie des machines, appareils, instruments (34,5 % du total de nos exportations), l'industrie chimique (21,1 %) et l'industrie horlogère

 $(10.8 \, ^{\circ}/_{\circ}).$

Nos principaux pays fournisseurs, du côté de nos importations, sont l'Allemagne fédérale (30 % du total de nos achats à l'étranger), la France, l'Italie, les USA et la Grande-Bretagne. Les 68,6 % de nos importations proviennent du Marché commun alors que l'AELE ne nous en livre que les 9 % environ, depuis que la Grande-Bretagne et le Danemark ont rejoint les rangs de la CEE. Nos principaux produits importés sont les matières premières et les produits mi-fabriqués (41,1 % du total de nos importations), les biens de consommation, les biens d'équipement et les produits énergétiques.

On peut ajouter que 1973 fut l'année de l'effondrement du système monétaire instauré à Bretton Woods, de la généralisation du flottement des monnaies, d'une poussée inflationniste pour l'ensemble des matières premières, de la crise du pétrole qui marquera certainement les balances commerciales des pays industriels ces prochaines années.

D'autre part, on peut constater en ce début de printemps, un léger ralentissement de la croissance économique des pays industriels; la crise du pétrole n'y est pas étrangère, sans en être la cause unique. Ce léger ralentissement se poursuivra sans doute et sera la caractéristique

de l'année 1974.

2. Organes de l'association

2.1. Président d'honneur

René Steiner, ancien président central de l'ADIJ, Delémont.

2.2. Membres d'honneur

Georges Mæckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont

Henri Mouttet, Dr en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.

Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.

Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Berne.

Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.

René Steiner, ancien président central de l'ADIJ, Delémont.

René Baumgartner, Dr ès sciences, ancien professeur, Delémont.

Charles Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.

Ernest Læffel, ingénieur agronome, La Neuveville.

Hans Bühler, conseiller municipal, Tramelan.

Henri Huber, conseiller d'Etat, Berne.

Paul Andrey, maire, La Neuveville.

Waldémar Wüst, ancien directeur de l'Ecole secondaire, Moutier Jean Christe, instituteur, Courrendlin.

2.3. Comité central

- * F. Savoye, ancien directeur, Saint-Imier, président.
- * R. Berdat, conseiller municipal, Moutier, vice-président.
- * J. Jobé, préfet, Porrentruy, trésorier. * M. Houlmann, préfet, La Neuveville.
- * F. Lachat, député, Porrentruy, secrétaire général.
 - Ed. Ammann, conseiller municipal, Delémont.
 - H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
 - E. Delaplace, maître secondaire, Saint-Imier.
 - A. Gobat, maire, Tavannes.
 - J.-R. Graf, député, Bienne. M. Haegeli, député, Tramelan.
 - H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.

 - S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay.
 - G. Mœckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
 - V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
 - G. Morand, député, Belprahon.
 - G. Renggli, fondé de pouvoir, Delémont.
 - J. Schaller, professeur, Delémont. O. Schmid, avocat, La Neuveville.

 - P. Simon, conseiller municipal, Saignelégier.
 - R. Steiner, ancien président central de l'ADIJ, Delémont.
 - E. Stettler, directeur, Granges.
 - A. Studer, employé de chancellerie, Laufon.
 - H.-U. Sulser, archiviste, Bâle.
 - Mme M. Træhler, La Neuveville.
 - R. Voisin, député, Porrentruy.

Font également partie du Comité central les présidents des commissions de l'ADIJ.

* Membres de la Direction.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) 066 75 56 63
DEVELIER	HOTEL DU CERF Cuisine jurassienne (Famille Chambres, salles	L. Chappuis) 066 22 15 14
MOUTIER	HOTEL SUISSE (Famille M. B Rénové, grandes salles	rioschi-Bassi) 032 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille ony Lœtscher) 032 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE JJ. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) 038 51 36 51
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) 066 66 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE (Hugo Marini) 100 lits, chambres (douche, WC.), Sauna, jai Locaux aménagés pour séminaires. Prix spéciaux en week-end pour skieurs de for	din d'enfants
SAIGNELÉGIER	cance pear sandacte of managee	idon-Geering) 9 51 11 21 / 22
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS (C. et M Relais gastronomique du Jura	1. Zandonella) 039 41 25 46



LONGINES

A L'AVANT-GARDE DE LA MESURE ELECTRONIQUE DU TEMPS



chronométreur officiel des Championnats du Monde de Ski 1974

ST-MORITZ FALUN

2.4. Commissions (état à fin décembre 1973)

Affaires communales (depuis 1934).

Président : vacant. Secrétaire : vacant.

MM. R. Berdat, Moutier (72), R. Domont, Courtedoux (67), M. Faivre, Porrentruy (67), M. Friedli, Sonvilier (68) M. Gugelmann, Tramelan (73), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Bonfol (73), R. Monnat, Berne (68), F. Monnin, Courrendlin (59), J. Mottet, Orvin (68), F. Savoye, Saint-Imier (73), A. Tschumi, La Neuveville (68), G. Walther, Bienne (71).

Agricole (depuis 1944).

Président: M. H. Cuttat, Courtemelon (65). Secrétaire: M. R. Frund, Courgenay (71).

MM. R. Berdat, Moutier (72), M. Beuret, Le Bémont (57), J. Biétry, Les Enferts (65), J. Cerf, Delémont (47), J. Chételat, Courtételle (44), P. Donis, Delémont (68), R. Eschmann, Delémont (68), P. Fleury, Porrentruy (44), J. Gerber, Montfaucon (70), W. Gobat, Bellelay (68), E. Grossenbacher, Chavannes (55), A. Guélat, Delémont (58), M. Houlmann, La Neuveville (73), W. Houriet, Belprahon (68), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Bonfol (73), M. Nicolet, Tramelan (50), F. Savoye, Saint-Imier (73), J. Studer, Charmoille (50), C. Voisin, Corgémont (68).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président : M. R. Jardin, Delémont (56).

Secrétaire : vacant.

MM. R. Berdat, Moutier (72), P. Billieux, Porrentruy (56), H. Bourquin, Berne (63), D. Cetlin, Tavannes (64), M. Houlmann, La Neuveville (73), W. Jeanneret, Tramelan (58), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Bonfol (73), J. Mamie, Moutier (66), R. Oswald, Delémont (70), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), F. Savoye, Saint-Imier (73), R. Schindelholz, Delémont (66).

Des forêts et du bois (depuis 1969).

Président : M. A. Salomoni, Moutier (69). Secrétaire : M. G. Letté, Delémont (69).

MM. R. Berdat, Moutier (52), P. Beuret, Saignelégier (73), R. Bourquin, Courtelary (71), A. Corbat, Vendlincourt (71), J.-P. Farron, Delémont (70), Ch. Fleury, Courroux (70), Ch. Frund, Porrentruy (69), Ph. Gigandet, Tavannes (70), M. Houlmann, La Neuveville (73), M.A. Houmard, Malleray (70), J. Jobé, Porrentruy (72), H. Knus, Delémont (70), F. Lachat, Bonfol (73), J. Mottet, Orvin (69), D. Roches, Roches (70), A. Röthlisberger, Glovelier (70), R. Staehli, Laufon (70), F. Savoye, Saint-Imier (73), A. Studer, Tavannes (70), Ch. Wisard, Crémines (70).

Protection de la nature (depuis 1937).

Président: P. Donis, Delémont (73).

Secrétaire: Mme L. Bouvier, Porrentruy (71).

MM. F. Bachmann, Delémont (73), F. Benoît, Romont (71), R. Berdat, Moutier (72), A. Brogli, Saint-Ursanne (70), W. Bucher, Delémont (71), F. Erard, Moutier (70), L. Froidevaux, Les Emibois (68), F. Gauchat, Courtelary (71), L. Grosjean, Saignelégier (51), E. Guéniat, Delémont (72), G. Hauri, Tramelan (50), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Bonfol (73), M. Montbaron, La Neuveville (73), F. Savoye, Saint-Imier (73), W. Schild, Bellmund (68), M. Thomi, Moutier (71), H. Treu, Bienne (56), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (66), F. Guenat, Porrentruy (66).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président : M. J. Christe, Courrendlin (65). Secrétaire : M. E. Chavanne, Moutier (67).

MM. P. Aubry, Tavannes (72), R. Berdat, Moutier (72), P. Borel, Bienne (60), W. Bourquin, Bienne (51), M. Faivre, Porrentruy (67), A. Gerster, Laufon (45), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), C. Kleiber, Moutier (45), F. Lachat, Bonfol (73), M. Lapaire, Porrentruy (59), R. Lévy, Delémont (66), F. Savoye, Saint-Imier (73), M. Schindelholz, Delémont (60), W. Zeugin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président: M. G. Rais, Delémont (70).

Secrétaire: Mlle P. Vuilleumier, Tavannes (69).

MM. R. Berdat, Moutier (72), P.-A. Berger, Delémont (71), R. Domont, Courtedoux (67), P. Etique, Bressaucourt (70), J.-J. Fehr, Bellelay (70), Mlle E. Fischbacher, Moutier (69), M. Gallina, Moutier (55), M. Girardin, Moutier (70), Dr J.-R. Held, Delémont (71), M. Houlmann, La Neuveville (73), Mme W. Jeanneret, Tramelan (69), J. Jobé, Porrentruy (72), Mlle M. Koller, Delémont (69), F. Lachat, Bonfol (73), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. Pétermann, Bassecourt (58), D. Petitjean, Courtelary (71), F. Savoye, Saint-Imier (50).

Trafic ferroviaire (depuis 1951).

Président : M. A. Denis, Porrentruy (73). Secrétaire : M. G. Keller, Porrentruy (73).

MM. R. Berdat, Moutier (72), W. Burla, Laufon (70), M. Chappuis, Delémont (69), G. Frepp, Moutier (69), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Bonfol (73), H. Landry, La Heutte (51), F. Loetscher, Saint-Imier (71), A. Merlet, Tavannes (51), G. Mœckli, Delémont (66), R. Piller, Granges (54), H. Piquerez, Porrentruy (50), P. Robert, Bienne (70), O. Schmid, La Neuveville (51), P. Schoch, Delémont (60), F. Savoye, Saint-Imier (73), H.-U. Sulser, Bâle (70), J. Steiner, Péry (70), E. Træsch, Bienne (66), Ch. Zimmermann, Saignelégier (51).

Trafic Nord-Sud (depuis 1962).

Président : vacant. Secrétaire : vacant.

MM. R. Berdat, Moutier (72); R. Fell, Bienne (62), M. Houlmann, La Neuveville (62), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Kasser, Berne (62), F. Lachat, Bonfol (73), G. Mœckli, Delémont (62), F. Savoye, Saint-Imier (73), J. Schnetz, Delémont (67), E. Stettler, Granges (62).

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président: M. M. Faivre, Porrentruy (67). Secrétaire: M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. R. Baumann, Bienne (69), R. Berdat, Moutier (72), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (67), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), A. Denis, Porrentruy (68), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Bonfol (73), F. Savoye, Saint-Imier (73).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président : M. O. Stalder, La Neuveville. Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville.

Représentant de l'ADIJ: M. R. Berdat, Moutier (72), deuxième siège: vacant.

Routière (depuis 1951).

Président : M. Ch.-A. Tièche, Reconvilier. Secrétaire : M. E. Siegenthaler, Delémont.

Représentants de l'ADIJ: MM. M. Houlmann, La Neuveville (73), F. Lachat, Bonfol (73), F. Savoye, Saint-Imier (73).

Economique (depuis 1973).

Président : M. J. Boinay, Bienne.

Les autres membres seront désignés au début 1974.

2.5. Effectif des membres

Au 31 décembre 1973, l'effectif des membres se présentait ainsi (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente) :

14	(15)	membres d'honneur;	
145	(135)	communes municipales et bourgeoises;	
76	(78)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou éc	0-
		nomique;	
162	(153)	entreprises industrielles et commerciales;	
764	(609)	membres individuels;	
579	(612)	adhérents par abonnement au bulletin;	•
1740	(1602)	au total.	

3. Administration

3.1. Séances

Le comité central a tenu quatre séances en 1973 et la Direction s'est réunie vingt fois durant l'année, elle s'est efforcée de répondre aux différentes invitations.

3.2. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Association bernoise du tourisme pédestre.

Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.

Association pour le plan d'aménagement régional.

Association pour la défense économique du district de Porrentruy.

Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).

Bernische Erdöl AG.

Jura bernois Pétrole SA.

Chambre de commerce française en Suisse.

Chambre de commerce suisse en France.

Comité d'action « Pro Transjurane ».

Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg.

Commission suisse pour le port de Bourogne.

Conférence cantonale des horaires.

Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.

Fédération suisse du tourisme.

Fonds de bourses jurassien et biennois.

Ligue suisse pour la protection de la nature.

Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national.

Loterie cantonale « Seva »

Pro Doubs.

Pro Flugplatz Bern.

Société cantonale d'économie et d'utilité publique.

Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.

Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, Delémont.

Fondation du Vieux-Bellelay.

Parc jurassien de la Combe-Grède.

Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).

Société jurassienne d'Emulation.

Société du Musée de La Neuveville.

Université populaire jurassienne.

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association des communes bernoises.

Chambre de commerce de Bâle.

Chambre de commerce de Belfort.

Chambre de commerce Jura-Bienne.

Association pour la défense et l'aménagement de l'Orval (ADOR).

Centre-Jura.

Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.

Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tou-

Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.

Commission de l'étang de la Gruère.

Conférence économique du trafic romand.

Fédération jurassienne des bourgeoisies.

Foire suisse de Bâle.

Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Heimatschutz bernois.

Institut jurassien.

Inter-Jura.

Société pour l'encouragement des améliorations foncières.

Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.

Société pour la protection des rives du lac de Bienne.

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.

Syndicat d'initiative de Bâle.

Volkswirtschaftskammer des Emmentals.

3.3. Finances

L'exercice 1973 boucle avec un excédent de recettes de 8846 fr. 35. Les subventions versées à l'ADIJ par l'Etat en 1973 s'élèvent à 35 000 fr., alors qu'elles étaient de 23 000 fr. en 1972.

Le produit de la Seva est de 43 188 fr. 80, et celui de la Loterie à

numéros de 44 463 fr. 30.

D'autre part la Seva a versé à l'ADIJ une subvention extraordinaire de 50 000 fr. destinée au secrétariat permanent.

L'ADIJ, pour sa part, a versé des subventions à des tiers pour un

montant de 3635 fr.

Les comptes 1973, arrêtés au 15 janvier 1974, ont été tenus par l'Office comptable W. Wannier, à Delémont, que nous remercions pour son excellent travail, puis par le secrétariat.

4. Activité du comité

L'année 1973 fut marquée par quatre mutations au sein de la Direction. L'ADIJ fut présidée tour à tour par MM. René Steiner jusqu'au 31 mars, Henri-Louis Favre du 1^{er} avril au 26 mai et Frédéric Savoye, à partir de cette dernière date. Deux nouveaux membres ont été nommés à la Direction, MM. Marcel Houlmann, préfet de La Neuveville, le 15 mars, et François Lachat, de Bonfol, secrétaire général, le 13 décembre 1972 avec entrée en fonctions le 1^{er} avril 1973.

Mlle Elisabeth Bonnemain, d'Alle, jusqu'au 5 août, puis M. Michel Friche, de Delémont, ont été les aides précieux du secrétaire général.

Nous tenons encore à rendre hommage à M. Willy Sunier, ancien préfet de Courtelary. M. Sunier fut vice-président de l'ADIJ de 1961 à 1972 et membre d'honneur. Il se dépensa sans compter pour notre association et à ce titre a bien mérité de l'ADIJ.

4.1. Secrétariat d'enquêtes de la Commission sociale

Ce poste est occupé depuis le 1er août 1973 par M. Gabriel Nusbaumer, sociologue, de Pleigne. La présentation complète de ses activités et de ses objectifs a été faite dans le bulletin Nº 2/1974, nous n'y reviendrons donc pas.

4.2. Conférence des présidents

Afin de mettre sur pied une politique cohérente et commune à tous les responsables de l'ADIJ, la Direction a décidé de réunir au moins deux fois par an les présidents des commissions. Cette réunion s'est tenue en décembre et a déjà permis d'harmoniser plusieurs points pratiques.

4.3. Conférence des secrétaires

Dans le même esprit, mais cette fois-ci d'une manière interassociation, s'est réunie pour la première fois la conférence des secrétaires à Porrentruy le 2 juillet. Les secrétaires de l'ADIJ, Pro Jura, Inter-Jura et l'ADEP en ont été les premiers membres, mais décision a été prise d'élargir cette conférence à Centre-Jura, au Syndicat du plan d'aménagement du plateau de Diesse, à l'ADOR, à l'Association des maires des Franches-Montagnes et celle du district de Courtelary.

Diverses activités ont été entreprises, dont, notamment, un cahier des revendications adressé au délégué pour le développement de l'éco-

nomie cantonale.

4.4. Trafic ferroviaire

Sur intervention de l'ADIJ, les cantons de Bâle-Ville, Soleure, Berne, Neuchâtel et Vaud se sont adressés au Conseil fédéral en faveur de l'interpellation du conseiller national Felber, maire du Locle. Dans son interpellation, M. Felber demandait le doublement de la voie ferrée du pied du Jura et de sa branche bâloise, c'est-à-dire entre Yverdon et Grandson, Onnens et Gorgier, Olten et Hammer, Choindez et Longeau et enfin Delémont et Aesch. Malheureusement, il faut bien reconnaître que la réponse du Conseil fédéral n'a pas été des plus encourageantes.

Signalons encore deux actions de l'ADIJ, dont l'une a été entièrement couronnée de succès alors que les résultats de la seconde ne sont

pas encore connus.

Premièrement, l'ADIJ est intervenue auprès de M. Figini, chef de section III (horaire) de l'exploitation des CFF, afin que celui-ci maintienne le train N° 582 quittant Porrentruy à 12 h. 24 pour arriver à Berne à 13 h. 54 via Delémont, Moutier et Bienne. La Direction générale des CFF avait déjà décidé la suppression de ce train du fait du retardement de l'express international Paris-Berne.

Deuxièmement, l'ADIJ a fait connaître ses desiderata au sujet du

nouvel horaire. Ceux-ci sont reproduits au point 5.9.

4.5. Routes

La reprise du tronçon Les Malettes - Sur-la-Croix par la commune d'Asuel fait encore l'objet de tractations. Celles-ci devraient aboutir à une solution dans le courant de 1974.

D'autre part, l'aménagement de la route du Taubenloch se poursuit activement. En ce qui concerne la Transjurane, un « Comité d'action Pro Transjurane » a été constitué lors de la séance du 27 septembre à Courrendlin. Ce comité a fait l'objet d'une présentation dans les bulletins des mois d'août et d'octobre.

Parmi les mandats confiés au bureau exécutif figurait le lancement d'une pétition. Pétition qui a remporté un franc succès puisqu'elle a réuni 22 919 signatures, dont la répartition géographique est la suivante :

_	district de Courtelary :	1490	signatures
_	district de Delémont :	6233	signatures
_	district des Franches-Montagnes :		signatures
_	district de La Neuveville :		signatures
	district de Laufon :		signatures
	district de Moutier :		signatures
	district de Porrentruy:		signatures
_	extérieur du Jura :	2832	signatures

Ces signatures ont été déposées à la Chancellerie fédérale le 12 décembre, le jour même où le conseiller fédéral Tschudi répondait à la motion du conseiller national Simon Kohler devant le Conseil des Etats.

4.6. Association des communes jurassiennes

L'appel lancé par l'ADIJ et Pro Jura a donné les résultats suivants (le district de Laufon n'est pas compté dans cette statistique, étant donné qu'il sera consulté ultérieurement) : oui (avec ou sans nuances) : 118 communes (soit 88,7 %) représentant 91,6 % de la population.

Non : 11 communes $(8,3 \, {}^{0}/_{0})$, $7,4 \, {}^{0}/_{0}$ de la population. Pas répondu : 4 $(3 \, {}^{0}/_{0})$ et 1 ${}^{0}/_{0}$ de la population.

Une séance d'information s'est tenue à Moutier le 2 novembre et a réuni tous les préfets et les représentants de la presque totalité des communes. Il a été décidé en principe la création de l'Association des communes jurassiennes et, à cet effet, un comité provisoire a été nommé.

4.7. Commission économique

Le principe de la création de la Commission économique a été admis par le comité central dans sa séance du 16 août et son président, M. Joseph Boinay, nommé le 10 décembre.

La composition définitive de la commission se fera au début 1974. Il en sera de même pour l'adoption du programme d'activité.

4.8. Interventions

L'ADIJ est intervenue auprès :

1. du délégué au développement de l'économie cantonale, notamment, afin d'obtenir le déplacement du bureau de l'adjoint du délégué, de Bienne, dans une localité jurassienne (cf. point 4.3.);

2. du Gouvernement bernois, le 25 juin 1973, à la suite des inondations

qui ont fait de graves dégâts dans le Jura;

3. du conseiller fédéral Ernest Brugger, chef du Département de l'économie publique, au sujet des mesures visant à la stabilisation du

marché de la construction;

4. de la Direction générale des PTT afin que le Jura romand se retrouve dans l'annuaire téléphonique de la Suisse romande (N° 2) et que le numéro postal soit imprimé en regard du nom de chaque localité dans les annuaires téléphoniques.

4.9. Formation professionnelle

La 17° Journée des apprentis méritants a eu lieu le 6 juillet 1973, à Courfaivre. Trente-huit lauréats ont été récompensés pour leurs résultats obtenus lors des examens de fin d'apprentissage des écoles professionnelle, artisanale et commerciale.

Nous nous plaisons à relever l'appui généreux de l'Office cantonal de la formation professionnelle et des maisons Condor SA et Girco,

fabrique de boîtes de montres.

4.10. Mémento

L'édition 1974 du Mémento des autorités fédérales, cantonales et de district destiné plus spécialement aux élèves de nos classes terminales, sortira de presse au printemps 1974. Ce dépliant est toujours plus recherché.

4.11 Bulletin

Le bulletin « Les Intérêts du Jura » a paru comme d'habitude 12 fois, en 1973. Le chiffre du tirage a été variable : 1800 (2 fois), 1850 (3 fois), 1900 (4 fois), 2000 (1 fois), 2080 (1 fois), 2100 (1 fois).

Le texte représente un total de 318 pages et la publicité 104 pages. Nous adressons nos sentiments de gratitude aux annonceurs et aux abonnés.

5. Activité des commissions

5.1. Commission des affaires communales

Président : vacant Secrétaire : vacant

L'activité de cette commission a été mise en veilleuse, car son travail a été pris en charge par la Direction; il s'agissait principalement de mettre sur pied l'Association des communes jurassiennes.

Cette commission reprendra son activité en 1974 après avoir été

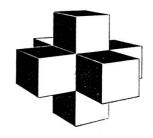
reconstituée.

5.2. Commission agricole

Président : Henri Cuttat, directeur, Courtemelon Secrétaire : Robert Frund, agro-technicien, Courgenay

La commission s'est réunie le 25 janvier 1973. A cette occasion, le président a donné connaissance du rapport établi par le groupe de travail concernant la modification des statuts de la Commission agricole.

Aubry Frères SA





MONTRES CINY

WEST END DOGMA

2725 LE NOIRMONT

2726 SAIGNELÉGIER

2824 VICQUES

1693

SOCIÉTÉ DE

CONTROLE FIDUCIAIRE

D' J. REISER

Organisations — Révisions — Fiscalité

GENÈVE Rue Ami-Lullin 4 Tél. (022) 35 65 00 LAUSANNE Av. de la Gare 50 Tél. (021) 20 44 01 VEVEY Rue du Simplon 8 Tél. (021) 51 55 35 FRIBOURG Rue de l'Hôpital 15 Tél. (037) 22 21 12 SION Av. de la Gare 30 Tél. (027) 2 05 55 BIENNE Pl. Général-Guisan 16 Tél. (032) 22 72 30

1685

Loterie SEVA

1 × 100'000

5 AUTOS
Opel Kadett

27'466 lots d'une valeur globale de fr. 325'250.-

prix du billet fr. 5.-

Séries particulièrement intéressantes

5 billets chiffres finals **0-4** contiennent au moins 1 lot 5 billets chiffres finals **5-9** contiennent au moins 1 lot 10 billets chiffres finals **0-9** contiennent au moins 2 lots

1 billet fr. 5.— (La série de 5 billets fr. 25.—, la série de 10 billets fr. 50.—) plus fr. 1.— de port pour envoi recommandé au compte de chèques postaux 30-10026. Liste de tirage sous pli fermé 40 cts.

Adresse: Loterie SEVA, 3001 Berne, tél. 031 45 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins et kiosques, etc.

Tirage 9 mai

1699

Après les débats qui ont eu lieu, la commission s'est déclarée favorable à la création d'une Chambre d'agriculture du Jura. Elle a chargé le groupe de travail ad hoc d'en étudier le financement et de prendre des contacts avec les organisations et institutions agricoles de faîtes natio-

nales, cantonales et régionales.

Le groupe de travail a siégé deux fois pour établir une proposition de budget pour la Chambre d'agriculture du Jura. Il a en outre désigné une délégation se composant de MM. H. Cuttat, W. Houriet et R. Frund pour prendre contact avec la Direction de l'agriculture du canton de Berne, l'Union suisse des paysans, la Fédération des sociétés d'agriculture de Suisse romande, l'Union des paysans bernois, la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, les délégués du Jura au grand comité de l'Union suisse des paysans

De l'information a été recueillie auprès des Chambres d'agriculture

du Valais, de Genève et de Fribourg.

La Fédération des sociétés de laiterie et de fromagerie du Nord-Ouest de la Suisse, la Fédération des sociétés bernoises de fromagerie et de laiterie, la Fédération d'associations agricoles du canton de Berne et de cantons limitrophes ont également été contactées.

Nous exprimons notre reconnaissance à toutes les organisations précitées qui ont réservé le meilleur accueil à notre délégation et à

notre projet.

Des entrevues qui ont eu lieu, on peut conclure que toutes les organisations consultées sont favorables à une union de la paysannerie

jurassienne au profit de la promotion agricole régionale.

Dans sa séance du 19 décembre 1973, la commission a pris connaissance des résultats des pourparlers avec les organisations agricoles. La proposition d'un secrétariat à mi-temps pour la Chambre d'agriculture du Jura a été retenue et la commission a demandé l'organisation de séances d'information dans le Jura. Une assemblée constitutive devrait être convoquée pour le début du mois d'avril 1974.

Le bureau restreint a eu trois séances ou il s'est occupé spécialement

du plan des zones protégées à titre provisoire dans le Jura.

Des diplômes ont été remis aux ouvriers agricoles au service du même employeur pendant plus de dix ans.

La liste des lauréats est la suivante :

Nomb	re d'années	Employeurs
Meuret Gustave	37	Lévy Georges, Delémont
Locarini-Bosio Rachel	23	Lévy Georges, Delémont
Bindit Joseph	34	Amstutz Paul, Delémont
Leu Jean	21	Famille Schneider, Courgenay
Crevoiserat Jules	17	Amstutz Paul, Delémont
Jobé Auguste	16	Maillat Charles, Courtedoux
Messerli Gottfried	15	Heimann Beda et Willi, La Scheulte
Dubi Christian	11	Sokomoso, Mont-Soleil
Jakob Hans-Ruedi	11	Schluep Bruno, Cormoret
Röthlisberger Ulrich	11	Bourgeoisie, Reconvilier
Vauthier Joël	11	Chêne Joseph, Damvant

Frainier Joseph	10	Richard Paul, Fregiécourt
Chételat Raymond	10	Maillard Max, Courgenay
Aubry Jacques	10	Vallat Léon, Beurnevésin
Sauvain Paul	10	Luthi Hans-Ueli, Sorvilier
Noirjean Paul	10	Juillerat Germain, Courfaivre
Sprunger Daniel	10	Bourgeoisie, Saint-Imier
Comte Julien	10	Kämpf Charles, Mont-Tramelan

Activités 1974

La préoccupation majeure de la commission pour 1974 sera l'organisation de séances d'information régionales sur la Chambre d'agriculture du Jura; éventuellement sa constitution. L'aménagement du territoire se fait de plus en plus pressant et la Commission agricole retiendra toute notre attention.

D'autre part, des journées d'information et conférences sont prévues au programme de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne. Une collaboration étroite sera maintenue avec la Commission pour l'aménagement du territoire et de la protection de la nature.

5.3. Commission pour la formation professionnelle

Président : Roger Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle, Delémont Secrétaire : vacant

La commission compte quinze membres qui représentent les milieux du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, de l'administration et de l'enseignement. Il n'y a eu aucune mutation en 1973.

Comme à l'accoutumée, la commission s'est principalement occupée, en 1973, de l'organisation de la 17^e Journée des apprentis méritants

du Jura.

Cette 17° Journée des apprentis méritants s'est déroulée à la Maison des Œuvres de Courfaivre, le vendredi 6 juillet 1973. Elle a obtenu un brillant succès, dû principalement à la générosité de la Maison Condor SA, de la Maison GIRCO, de l'Office cantonal de la formation professionnelle, de la Municipalité de Courfaivre et du président central M. Savoye. Ce dernier, qui venait d'être brillamment élu à la présidence de l'ADIJ, eut ainsi l'occasion de présenter son premier exposé à la jeunesse jurassienne.

La parfaite réussite de cette 17° Journée des apprentis méritants, on la doit à la participation de la Fanfare «L'Espérance» de Courfaivre et aux excellents exposés de MM. Alfred Girardin, maire, Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont, de Frédéric Savoye, président central de l'ADIJ et de Roger Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle artisanale. Ces exposés variés et fouillés ont paru dans le bulletin de l'ADIJ du mois de juillet 1973. Ces exposés furent suivis de la distribution aux apprentis méritants, au nombre de trente-huit, des traditionnels diplômes, prix et cadeaux. Puis, officiels et lauréats se retrouvèrent au Restaurant du Soleil pour prendre part à une collation offerte par l'ADIJ.

En conclusion disons que cette manifestation des apprentis méritants est une nécessité et qu'elle a sa place à l'ADIJ. Chaque année, ce sont trente à quarante jeunes gens et jeunes filles, choisis parmi plus de huit cents apprentis, qui prouvent l'excellent travail qui est accompli dans

nos écoles professionnelles du Jura.

Les découvertes s'accumulent si vite que les spécialistes eux-mêmes n'ont plus le temps de les assimiler. Présentement, il faut bien se mettre dans la tête que le savoir n'est pas une somme, comme le veut la tradition classique, un système clos, achevé, qu'on pourrait récapituler, enfermer dans un cerveau. C'est, au contraire, un perpétuel dépassement, une activité dévorante, qui se nourrit d'elle-même, qui ne cesse de s'amplifier, de se diversifier. Nous pouvons être réconfortés aujourd'hui par l'attitude des jeunes. Ces derniers ont compris qu'une solide formation professionnelle constitue finalement le meilleur des investissements. Survivre et être heureux, c'est ce que nous souhaitons à notre jeunesse jurassienne.

STATISTIQUES

Nombre de lauréats pendant dix-sept ans :

1957:	12 lauréats	1966:	31 lauréats
1958:	20 lauréats	1967:	34 lauréats
1959:	22 lauréats	1968:	37 lauréats
1960:	26 lauréats	1969 :	35 lauréats
1961:	25 lauréats	1970:	30 lauréats
1962:	25 lauréats	1971 :	41 lauréats
1963:	26 lauréats	1972:	30 lauréats
1964:	28 lauréats	1973:	38 lauréats
1965:	30 lauréats	Total:	490 lauréats

Répartition par district :

Laufon:	32	lauréats
Porrentruy:	71	lauréats
Delémont :	120	lauréats
Franches-Montagnes:	27	lauréats
Moutier:	160	lauréats
Courtelary:	71	lauréats
La Neuveville :	4	lauréats
Bienne:	5	lauréats
Total:	490	lauréats

Classement par professions

Acheveurs de boîtes	2	Conducteurs typographes	2
Appareilleur	1	Couturières	14
Boulangers-pâtissiers	17	Coupeurs en chaussures	2
Bouchers-charcutiers	17	Charpentier	1
Coiffeuses	19	DécoÎleteurs	19
Coiffeurs	5	Dessinateurs en bâtiment	17
Compositeurs typographes	11	Dessinateurs en génie civil	20

Dessinateurs en machines 26	Mécaniciens en automobiles 18
Dessinateurs en microtech. 3	Mécaniciens sur machines 2
Droguistes 2	Menuisiers-ébénistes 10
Employés (es) de commerce	Menuisiers modeleurs 3
et de banque 74	Modeleur sur chaussures 1
Employés (es) de laboratoire 3	Monteurs électriciens 21
Etalagistes décorateurs (trices) 3	Monteur en chauffage central 1
Electroplaste 1	Monteurs d'app. électroniques 2
Electricien sur autos	Outilleur d'horlogerie
Ferblantier 1	Papetier 1
Forgerons 3	Peintres 5
Forestiers-bûcherons 4	Piqueuse en chaussures 1
Horlogers praticiens 11	Remonteurs horlogers complets 2
Horlogers rhabilleurs 6	Ramoneur 1
Maçons 7	Radio-électriciens 18
Marbrier 1	Serruriers de construction 4
Maréchal-forgeron 1	Tourneur de boîtes or
Mécaniciens ajusteurs 16	Tourneur de boîtes 1
Mécaniciens de précision 44	Technicien dentiste 1
Mécaniciens faiseurs d'étampes 3	Vendeuses et vendeurs 30
Mécaniciens outilleurs 9	A STATE OF THE PROPERTY OF THE
0	Total 490

Statistiques des récompenses choisies

Livres:	158	lauréats
Disques:	48	lauréats
Outillage professionnel:		lauréats
Appareils photographiques:		lauréats
Montres et réveils :		lauréats
Articles ménagers :	20	lauréats
Divers:	_35	lauréats
Total:	490	lauréats

5.4. Commission des forêts et du bois

Président : André Salomoni, Moutier Secrétaire : Gérard Letté, Delémont

Administration

La Commission des forêts et du bois a enregistré au cours de l'année les admissions de M. Pierre Beuret, maire de Saignelégier, représentant l'Association des propriétaires de forêts des Franches-Montagnes et de M. Alfred Oberli, représentant le secteur de la menuiserie-charpenterie.

Activité

Au cours de l'année 1973, la commission s'est réunie à trois reprises pour aborder principalement les problèmes du marché des bois de service dans le Jura. La préparation de ces discussions s'est faite par le groupe de travail formé des représentants du bureau, du service forestier et du cercle des scieurs jurassiens.

Les débats se sont concentrés spécialement sur les problèmes de :

— classification des bois de service feuillus basée sur les usages du commerce pratiqués dans le Jura;

- fixation des prix pour les grumes d'essences résineuses et feuillues

valables pour la période de vente 1973/1974.

L'évolution extraordinaire du marché des bois qui s'est manifestée dès l'automne 1973 et s'est encore amplifiée au début de 1974, a bouleversé totalement les normes admises dans les recommandations et con-

ventions, tant au niveau fédéral que cantonal ou jurassien.

La modification des recommandations de la commission fixant le cadre de prix pour les grumes résineuses a fait l'objet de débats animés au cours d'une assemblée spécialement convoquée à cet effet. A cette occasion, on a pu se rendre compte que la Commission des forêts et du bois a affiché le caractère d'une véritable commission paritaire. On ose se poser la question de savoir si une telle mission ne va pas au-delà des tâches que s'est fixée la commission dans son programme de travail.

Dans un autre domaine, le groupe de travail a poursuivi son enquête sur l'utilisation du bois dans l'industrie jurassienne. Si pour l'enquête sur la production, les renseignements furent obtenus assez facilement, ce ne fut pas le cas pour l'enquête sur l'utilisation, tant s'en faut. Grâce à l'action directe des représentants de l'industrie du bois, ce travail est en voie d'achèvement et l'on peut espérer que, dans un proche avenir, il sera possible de disposer de cette importante documentation.

5.5. Commission pour la protection de la nature

Période du 1er janvier au 31 mai :

Président : J.-Cl. Bouvier, professeur, Porrentruy Secrétaire : F. Guenat, professeur, Porrentruy

Période du 1er juin au 31 décembre :

Président : Pol Donis, ingénieur agronome, Delémont Secrétaire : Mme L. Bouvier, secrétaire, Porrentruy

Au cours de l'année écoulée, notre commission s'est réunie trois fois en séance plénière, alors que nos membres participaient, chacun dans leur secteur ou au niveau du bureau, à de nombreuses visites techniques, contacts locaux et assemblées avec des autorités et groupements s'intéres-

sant à la protection de la nature.

C'est le 28 mars 1973 que M. Jean-Claude Bouvier nous fit part, à la stupéfaction de beaucoup, de sa décision d'abandonner, pour des raisons professionnelles, la présidence de la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ, avec laquelle, pendant de nombreuses années, il s'identifia vraiment. Pour nous, cette commission était vraiment à son image, tellement il avait su galvaniser et enthousiasmer nos membres auxquels il savait si bien communiquer son amour réfléchi de la nature, ainsi que le sentiment que bien des choses restaient à faire

dans le Jura, afin de conserver aussi intact que possible les merveilleux sites caractéristiques de la région que nous avons la chance d'habiter.

Irrévocable, cette démission fut acceptée à contrecœur par l'assemblée plénière, non sans que tous les membres n'expriment au président sortant leur compréhension pour les motifs invoqués, ainsi que leurs sincères regrets. Côté réjouissant tout de même, M. Bouvier reste membre de notre groupe, comme nous le verrons plus loin.

En cours d'année, nous saluons avec beaucoup de plaisir et d'intérêt la nomination, au sein de notre commission, de deux nouveaux membres, à savoir, dans l'ordre chronologique d'entrée :

M. F. Bachmann, ingénieur forestier, attaché à la Conservation des forêts, à Delémont.

M. M. Monbaron, géologue, assistant à l'Institut de géographie physique de l'Université de Neuchâtel.

Bienvenue à tous deux qu'attendent des tâches aussi importantes que délicates dans le cadre de nos activités.

La nouvelle organisation de notre commission est effective depuis la mi-juillet et devrait renforcer l'efficacité de notre groupe toujours plus sollicité pour des actions multiples et souvent très importantes. En résumé, l'organigramme se présente comme suit :

A. Equipes de travail

- 1. Nord : responsable : J.-Cl. Bouvier, vice-président.
- 2. Centre: responsable: P. Donis, président.
- 3. Sud : responsable : F. Gauchat, vice-président.

B. Membres volants

Susceptibles d'être utilisés partout dans le Jura pour renforcer les équipes de travail.

C. Délégués

Suivant spécialisation.

Notre commission a continué la fructueuse collaboration entreprise l'an dernier avec l'Office du plan d'aménagement du territoire, à Berne, en rapport avec la mise à l'enquête publique du plan des zones protégées à titre provisoire. D'abord contrainte de déposer une opposition globale au plan en ce qui concernait la zone protégée III, nous avons collaboré et participé à plus de soixante séances de levée d'opposition dans les communes, en compagnie des autorités locales, ainsi que des représentants de l'Office du plan à Berne. Ces contacts furent enrichissants pour nous et bénéfiques dans le sens où nous pûmes défendre avec les vrais intéressés, les représentants de la population, les buts souvent mal compris, et parfois volontairement déformés, des protecteurs de la nature. Et nous avons rencontré un tel intérêt des autorités responsables, qui ont su nous prouver, à maintes reprises, qu'elles appuieraient notre action, sinon qu'elles l'avaient déjà devancée.

Actuellement, à la lumière de ces réunions, l'Office du plan d'aménagement a mis à jour les divers plans qui sont examinés par les diverses

commissions intéressées de l'ADIJ jusqu'à fin mars 1974.

Notre action ne se terminera pas là. Il faudra dorénavant assurer encore notre collaboration à l'élaboration du plan directeur des sites, sur lequel nous aurons certainement l'occasion de revenir.

En ce qui concerne les réserves et projets, signalons, entre autres :

1. que le projet de création d'un étang à l'« Algérie » (Delémont) est en bonne voie :

2. que les tractations en vue de l'agrandissement de la réserve de l'étang

des « Royes » suivent un cours réjouissant ;

3. que la commune de Chevenez nous a mandatés pour une étude de protection du pâturage maigre de « La Craie », comprenant une des plus belles vallées sèches de la région ;

4. que la Société « L'Alouette » à Sorvilier a pu obtenir le terrain qui lui permettra la réalisation d'un étang, avec l'aide financière, modeste

il est vrai, de l'ADIJ.

5.6. Commission sociale

Secrétaire général d'enquêtes (permanent) : M. Gabriel Nusbaumer, sociologue, Pleigne

Président: M. Georges Rais, directeur du Foyer jurassien d'éducation, Delémont Secrétaire: Mlle Pierrette Uuilleumier, adjointe au président du tribunal des mineurs, Tavannes

1. Secrétariat d'enquêtes

L'année 1973 aura été marquée par l'entrée en fonctions du secrétaire général d'enquêtes de notre commission. M. G. Nusbaumer, sociologue, de Pleigne, occupe ce poste depuis le 1^{er} août de l'année passée. Son premier travail a été de prendre contact avec divers institutions et services sociaux du Jura dans le but de son information personnelle. Parallèlement, il organisait son bureau sis dans les locaux de l'ADIJ à Moutier et il assurait encore le secrétariat des groupes de travail ¹.

2. Séances de la commission

La Commission sociale, depuis plusieurs années, vivait dans l'espoir de se voir adjoindre un secrétaire permanent, et elle concentrait tous ses efforts dans ce sens, la voilà récompensée. L'année écoulée a vu la commission se réunir à trois reprises. Lors de ses séances, à côté du secrétariat d'enquêtes, elle examina le problème de l'attribution de l'immeuble Layat-Perret à Reconvilier, actuellement en possession de l'Hospice Général de Genève et destiné, selon les dispositions testamentaires, à une œuvre en faveur du troisième âge ou d'enfants nécessiteux. Les membres de la commission eurent à se prononcer sur le rapport de la sous-commission de planification des ateliers protégés pour oligophrènes dans le Jura. Celui-ci, élaboré sous la direction du Dr Jean-

¹ Pour plus de détails sur cette fonction, veuillez vous référer au numéro 2 du mois de février 1974 du bulletin « Les intérêts du Jura ».

Jacques Fehr, directeur de la Clinique psychiatrique de Bellelay, propose la création de quatre ateliers protégés ou d'occupation répartis sur tout le Jura. Il demande également à ce que les classes OP (orientation professionnelle) pour handicapés scolarisables soient développées. La Direction cantonale des œuvres sociales a accepté dans son intégralité ce rapport. En octobre, un premier contact était pris avec le secrétaire permanent d'enquêtes, M. Nusbaumer, qui rapporta sur l'orientation générale de son travail.

3. Démissions, mutation

La Commission sociale a pris congé de deux de ses membres, personnalités marquantes de l'ADIJ, démissionnaires. Il s'agit de M. René Steiner, de Delémont, ancien président central de l'ADIJ et de M. Henri-Louis Favre, de Reconvilier, ancien vice-président de notre association.

Louis Favre, de Reconvilier, ancien vice-président de notre association. M. Frédéric Savoye, de Saint-Imier, nouveau président central de l'ADIJ, a salué avec satisfaction l'activité développée par la Commission sociale sous la présidence de M. G. Rais.

4. Dans les groupes de travail

Le travail s'est poursuivi dans les différents groupes d'étude de la commission. C'est ainsi que le rapport portant sur les enfants pratiquement éducables et inéducables prend une forme ad hoc et pourra être présenté à la Commission sociale cette année.

Le groupe dit « formation d'éducateurs » s'est constitué durant l'année 1973 et a tenu plusieurs séances. Une délégation est chargée de

présenter un rapport intermédiaire.

Le groupe qui a pour but la planification des institutions en faveur des inadaptés sociaux et caractériels en arrive également à son rapport intermédiaire.

L'année 1974 devrait voir ces importants travaux se réaliser.

5.7. Commission pour la sauvegarde du patrimoine

Président : Jean Christe, instituteur, Courrendlin Secrétaire : Etienne Chavanne, architecte, Moutier

Au cours de 1973, nous avons eu à nous occuper particulièrement de l'octroi de subside à la paroisse de Bonfol en vue du maintien de la couverture en tuiles vernissées du clocher de l'église. Notre commission a accordé un subside et a fait toutes démarches utiles auprès de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national. Une visite de l'objet en question a été organisée avec la collaboration du secrétariat central suisse. A la suite de cette démarche, la Ligue suisse a accordé un subside de 5000 fr.

Par la même occasion, la commission s'est rendue à Corcelles où encore et toujours la question du martinet nous préoccupe. Aucune décision n'a encore été prise mais il aura lieu de faire diligence, car le propriétaire, vu son âge, cherche à se défaire de sa ferme. Aucune des démarches auprès des usines de la région n'a favorablement abouti. Une étude est en cours au sein de la Ligue suisse.

Verreries de Moutier SA

MOUTIER

Tél. 032 93 32 42

FABRIQUE DE VERRE A VITRES avec procédé suisse DE FUSION ÉLECTRIQUE

En vente chez les grossistes

Verres Industriels SA

MOUTIER

Tél. 032 93 32 44

Fabrication de verres spéciaux

1681



LA GÉNÉRALE SA

BOITES DE MONTRES HOLDING

2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

2856 Boécourt **BOURQUARD SA** BLANCHES-FONTAINES SA LA FEROUSE SA LOMONT SA MANUFACTURE DE BOITES SA NOBILIA SA R. RAAFLAUB SA VERREX SA 2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA INTERCASE SA METALSA SA MONDOR SA PRO ART SA SWISS ASIATIC (Private) LTD

2863 Undervelier 2901 Grandfontaine 2914 Damvant 2800 Delémont 2900 Porrentruy 2800 Delémont

2300 La Chaux-de-Fonds 2800 Delémont

68 Ueberstrass (France)

2800 Delémont 2932 Cœuve Singapour

1686

Un livre est toujours un cadeau apprécié!

Pensez-y lors des fêtes
et anniversaires
et demandez sans tarder aux

Editions ROBERT SA, à Moutier

de vous envoyer la liste de leurs ouvrages!

1687



Maison spécialisée pour :

Construction de routes modernes

Revêtements bitumineux et goudronnages

TAPISABLE pour reprofilage d'anciennes routes

Pavages

Canalisations

Génie civil

LOSINGER S.A.

Entreprise de travaux publics

2800 DELÉMONT

Tél. 066 22 12 43

1692

Nous avons été appelés à Pleujouse. On sait que l'ancien château est en voie de rénovation par les soins d'une force jeune qui consacre tout son temps et toutes ses disponibilités financières à rendre à ce château sa splendeur d'antan. C'est un tout gros morceau et il est incontestable que les pouvoirs publics et notre commission devront venir en aide au rénovateur.

De plus en plus, les tâches de notre commission se confondent avec celles assumées par la commission pour l'environnement. Des contacts ont été pris avec le centre culturel jurassien en vue de la participation de notre commission à l'année du patrimoine architectural en 1975. Un certain nombre d'objets ont été étudiés, et tout prochainement, on établira un état exact de ce qui sera à entreprendre en vue de cette année jubilaire.

5.8. Commission pour l'aménagement du territoire

Président : Marcel Faivre, architecte, Porrentruy Secrétaire : Charles Frund, inspecteur des forêts, Porrentruy

Après la prise de conscience des effets restrictifs de la loi sur les constructions, entrée en vigueur le 1er janvier 1971, appliquée d'abord par les délimitations provisoires, se sont ajoutées les exigences de l'arrêté fédéral d'urgence sur la protection des paysages. C'était un peu trop, coup sur coup, et il ne faut pas s'étonner des réactions quelquefois virulentes de citoyens que rebute la suppression de libertés fondamentales et ancestrales comme celle du droit de bâtir.

Cependant, la protection de l'environnement, la lutte contre les constructions dispersées nécessitaient de telles mesures. Pensons spécialement à la protection des eaux ; le maintien de ce potentiel est vital pour le Jura qui va vers l'épuisement de ses réserves. Pour ceux qui connaissent la situation générale des ressources naturelles et du patrimoine,

il ne fait aucun doute que la législation d'urgence se justifiait.

On aurait dû commencer plus tôt... disent certains, n'est-ce point déjà trop tard? A notre sens, cela n'est pas une raison de ne rien faire. C'est aussi cela qui a amené la commission à collaborer avec celle de protection de la nature, celle du patrimoine et la Commission agricole, pour la mise sur pied d'un inventaire de protection. Il était destiné à la section des recherches fondamentales de l'Office cantonal du plan d'aménagement. Malheureusement, les instances cantonales ont été débordées par l'ampleur et l'urgence des arrêtés fédéraux. Le résultat fut l'énervement populaire face à la brutalité des restrictions imposées. Il faut dire aussi que les décisions de mise sous protection n'ont pas été discutées ni avec l'ADIJ, ni avec les communes, d'où un certain malaise qui a largement défrayé les chroniques locales et les assemblées publiques.

Enfin, d'entente avec la Direction des travaux publics, par son Office du plan d'aménagement, nos commissions se sont organisées pour assister aux séances de conciliation, d'intérêt public, mises sur pied pour résoudre les très nombreuses oppositions des communes jurassiennes. L'année 1973 a été largement consacrée à ce problème en fructueuse collaboration avec M. Lieberherr, délégué de la Direction cantonale des travaux publics. Seuls 5 cas restaient en suspend à la fin de l'année, sur 104.

Les résultats sont jugés intéressants. Il faut souligner que dans beaucoup de communes les mises sous protection ont été supérieures à ce qui était demandé par le plan provisoire. Mais beaucoup d'anomalies ont été réglées aussi, tel par exemple, ce fortin protégé. Les délais trop courts, une préparation insuffisante, devaient conduire forcément à de telles erreurs.

L'ADIJ a particulièrement insisté sur :

- les biotopes à protéger ;

— les crêtes jurassiennes à libérer de toute atteinte ;

— les rivières à protéger linéairement dans leur cours naturel ;

— les sites bâtis anciens (centre de ville ou village);

— les maisons historiques présentant des caractères esthétiques particuliers.

Il va sans dire que tout n'est pas parfait dans la situation actuelle. Il faudra bien quelques années pour établir une conception régionale de protection efficace sans trop nuire aux nécessités indispensables du développement. D'ailleurs, c'est aux communes qu'il appartient de corriger les imperfections dans le cadre de l'étude de leurs plans d'aménagement.

En plus de la participation coordinatrice à l'application des arrêtés provisoires de protection, la commission a siégé cinq fois. Elle a traité les points principaux suivants :

— maintien de la propriété agricole en mains des exploitants jurassiens :

- recherche de solutions pour éviter l'accaparement des fermes dans

les villages ruraux;

 étude d'une collaboration à l'établissement des plans directeurs cantonaux pour le Jura. Sites — transports, implantations urbaines et zones industrielles;

-- participation à la création et la mise sur pied d'Inter-Jura ;

— traitement des dossiers de construction dans les zones de protection III et IV en collaboration avec les commissions : protection de la nature, agricole et protection du patrimoine.

A ce propos nonante-six dossiers de construction ont été analysés l'année passée à titre d'expertises depuis le mois de juin, dans les dis-

tricts jurassiens, sans le Laufonnais.

Dans l'ensemble, on peut dire que si ce travail est très ingrat, il a néanmoins permis de prendre mieux conscience des impératifs de protection et, surtout, de sauver bien des projets ne répondant pas aux critères de protection. Si plusieurs objets étaient déjà réalisés lorsque nous les avons visités (sans permis), soit 5 %, beaucoup d'autres ont été modifiés dans leur détail, environ 15 %. Le reste a nécessité de revoir fondamentalement les projets.

Cela ne va pas sans peine et nous nous trouvons très souvent devant des cas délicats sinon douloureux lorsque, par exemple, les travaux sont

commencés.

Bien sûr, on nous en veut quelquefois d'intervenir dans cette procédure. Souvent, les attitudes sont agressives. Mais nous avons plus souvent encore des remerciements de particuliers ou d'autorités communales qui sont contents d'avoir, avec nous, contribué au maintien du patrimoine par des solutions simples, pas nécessairement plus coûteuses.

Il est significatif d'ailleurs de constater que notre collaboration est de plus en plus requise avant le dépôt de plans et dans le meilleur esprit.

Nul doute que cette action portera ses fruits. Les jeunes générations sont d'ailleurs très ouvertes aux principes de protection. En ce sens, les contestataires se recrutent dans les aînés. Nous les comprenons, tant nous avons conscience de l'importance des restrictions imposées. Mais, avions-nous le droit de mutiler encore plus ce pays dans toutes ses richesses naturelles et culturelles ?

5.9. Commission du trafic ferroviaire

Président : André Denis, professeur, Porrentruy Secrétaire : Gottfried Keller, professeur, Porrentruy

La Commission ferroviaire de l'ADIJ s'est réunie le 18 octobre 1973, à l'Hôtel Central à Delémont.

Ce fut l'occasion pour le nouveau président de prendre ses fonctions. Au cours de cette séance, toute une série d'améliorations ont été proposées pour le prochain horaire CFF 1975/1977. Les propositions ont été transmises à l'Office des transports du canton de Berne.

Il fut également question de la sauvegarde du caractère international de la ligne Delle-Delémont et, à ce sujet, le président a participé, avec MM. Jobé, Schoch et Bossy, à un entretien avec M. le conseiller d'Etat Huber et M. Anderegg, chef de l'Office des transports du canton de Berne. La promotion du trafic voyageurs via Delle sera étudiée par la compagnie EBT, déjà chargée de développer le trafic des marchandises.

Requête concernant l'horaire des chemins de fer 1975/1977

Cadre 30

Les habitants de La Neuveville aimeraient l'arrêt de quelques trains directs dans le milieu de la journée, surtout lorsque l'achèvement de la double voie n'opposera plus d'obstacles techniques.

Cadre 35

— Il n'existe aucune relation omnibus entre Bâle et Delémont de 18.29 (tr. 3367) et 20.22 (tr. 3373), ce qui est regrettable.

— Il est dommage que le train 3426 (Delémont dép. 09.20) ne circule que les samedis et dimanches. Une circulation quotidienne relèverait tous les jours la correspondance du direct 310 (Bâle-Delémont).

— Il est très regrettable que le direct 579 Berne-Belfort ne s'arrête pas à Moutier (cf. les efforts actuels des districts de Porrentruy, Delémont et Moutier afin de coordonner leur développement dans le cadre d'« Inter-Jura »).

Le temps perdu lors de cet arrêt pourrait éventuellement être compensé par un arrêt plus court à Delle (9 min. au lieu de 11 min.).

Cadre 36

La première relation matinale le dimanche entre Boncourt et Porrentruy ne circule qu'à 07.56 (tr. 2917) ce qui est tard. Le 2913 (Boncourt 06.49) ne pourrait-il circuler ce jour-là?

Cadre 38

— Il existe une lacune de 3 h. 45 min. entre les trains omnibus 3222 et 3534, ce qui est trop long.

— Il conviendrait que le direct 408 s'arrête le dimanche à Reuchenette-Péry (le 8220 ne circulant pas ce jour).

— Arrêt quotidien du 3214 à La Heutte (07.51).

Cadre 39

L'amélioration des relations vallée de Tavannes-Bienne semble judicieuse, les trains 3014 et 3065 semblent très bien fréquentés. L'amélioration générale des vitesses commerciales est également fort appréciée.

Cadre 40

Circulation quotidienne du direct 435 (Berne 21.16 — Bienne).

5.10. Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : Otto Stalder, directeur, La Neuveville Secrétaire : J. Aegerter, La Neuveville

A. BALISAGE

1.	Contrôle des anciens itinéraires, réparations et complément	nts
	Ajoie (G. Stadelmann)	Indicateurs
	2 itinéraires	1
	Chasseral (H. Studer)	•
	13 itinéraires	32
	Delémont (V. Airoldi)	04
	tous les itinéraires, partiellement	4
	Franches-Montagnes-Nord (G. Farine)	
	4 itinéraires	41
	Franches-Montagnes-Centre (M. Vallat)	
	7 itinéraires	
	Franches-Montagnes-Sud (A. Schaffter)	
	8 itinéraires	16
	Montoz (H. Burlon)	
	13 itinéraires	12
	Moron (F. Tschanz)	
	12 itinéraires	10
	Raimeux (R. Kaltenrieder)	
	7 itinéraires	
	Laufon (H. Kern)	
	Du fait que le plan routier de ce district est en révision,	
	aucun nouvel indicateur n'a été commandé, seul le balisage	
	intermédiaire (losanges) a été mis en place.	
	Tota	116

Valeur du matériel de réparation : environ 6500 fr.

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1973

Ajoie

No	2	:	Porrentruy - Cœuve - Bonfol	6.9	km.
			Porrentruy - Alle - Bonfol	11,6	km.
N٥	3a	ı :	Porrentruy - Vendlincourt	7,6	km.

Moron

No 49 : Courfaivre - Chez-les-Pics - Mont-Dessus 6,4 km. Valeur du matériel : environ 1850 fr.

B. PRÉPARATION DES COMMANDES

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1974

Ajoie

Nº 12 : Bonfol - Miécourt - Lucelle 14,5 km.

Delémont

Nº 21 : La Caquerelle - La Maran - Saint-Ursanne 5,8 km.

C. GUIDES ET CARTES

a) Parution de la 5e édition du Guide « Chemins des crêtes du Jura » (édition allemande).

b) Parution de la 5^e édition du Guide des Franches-Montagnes (édition allemande).

c) Parution du Guide « Région de Moutier » (1^{re} édition française).
 d) Parution de la 3^e édition de la carte touristique à l'échelle 1:25 000 de Chasseral - Seeland - Lac de Bienne.

D. CONSTRUCTION DE CHEMINS

a) Construction d'un nouveau sentier sur l'itinéraire Les Rangiers -Saint-Brais, à la hauteur de Mœbrai, sur une longueur de 800 m. (travail exécuté par deux chefs de district).

b) Construction d'un nouveau sentier sur l'itinéraire Les Rangiers -La Caquerelle - Saint-Ursanne, entre le Maran et le point 472 sur une longueur de 1800 m. (ce travail a été exécuté par un détachement de la Brigade frontière jurassienne, lors de son dernier service).

E. PLANS ROUTIERS

Elaboration du projet de révision du plan routier de Delémont et de Laufon

L'Office jurassien du tourisme (Pro Jura) dispose depuis le 1er août 1973 d'une section d'aménagement qui a notamment pour tâche d'assurer le développement et la planification des sentiers pédestres du Jura. En conséquence, l'ADIJ et Pro Jura, qui patronnent l'activité de la

En conséquence, l'ADIJ et Pro Jura, qui patronnent l'activité de la Commission jurassienne du tourisme pédestre, estiment qu'il est judicieux et opportun de modifier les structures actuelles afin que le Jura puisse, dans le domaine technique et financier, travailler d'une manière autonome.

Un groupe de travail a mis au point un projet de restructuration de la Commission jurassienne du tourisme pédestre et une délégation de l'ADIJ et de Pro Jura a eu les premiers entretiens avec l'Association bernoise du tourisme pédestre ainsi qu'avec le Gouvernement bernois, afin de trouver une solution satisfaisante au problème des subventions allouées par ce dernier.

5.11. Commission routière jurassienne

Président : Ch.-A. Tièche, ingénieur, Reconvilier Secrétaire : F. Siegenthaler, Delémont

Il serait relativement aisé d'établir le rapport d'activité de la Commission routière jurassienne (CRJ) pour 1973 en relisant les procèsverbaux de nos séances et d'en faire un résumé à l'intention des quatre associations intéressées. Il ne s'agit toutefois pas seulement de savoir ce qu'a fait la CRJ, mais bien plutôt de décrire les résutats obtenus sur les plans cantonal et fédéral, à la suite des interventions et actions émanant de tous les milieux jurassiens, y compris celui de la CRJ.

Route du Bächlet

Aprè les interventions des députés Houriet et Beuchat, reprises et appuyées par la CRJ, la Direction des travaux publics (DTP) a décidé d'accorder une subvention de 75 % sur les travaux d'aménagement représentant un total de près de 900 000 fr. Les travaux seront entrepris dès 1974, les communes de Vermes, Seehof et Corcelles ayant à leur tour accordé les crédits nécessaires. Ainsi sera réalisé le vœu longtemps émis par toute une région.

Pont sur la Birse à l'entrée sud-ouest des gorges de Court

Plusieurs accidents, dont plusieurs mortels, ayant eu lieu à cet endroit, la commune de Court en a demandé la correction à la DTP, en accord et avec l'appui de la CRJ. Faute d'argent, rien ne pourra être entrepris à court terme par les Ponts et Chaussées et les usagers auront à se contenter de l'existant. Cette décision est certes regrettable, mais la CRJ suivra cette affaire de très près et ne cessera sa revendication qu'une fois la correction exécutée.

L'aménagement de la route du Taubenloch suit son cours, imposé d'une part par la technique, d'autre part par les possibilités financières cantonales et fédérales.

Corrections et aménagements divers

Certains travaux d'aménagement et de correction ont été entrepris dans le IIIe et le Ve arrondissements. Il s'agit avant tout des routes de Frinvillier - Orvin, Cortébert - Courtelary, col du Pierre-Pertuis, gorges de Moutier, Val-Terbi, Tramelan, etc.

En plus et particulièrement dans le Ve arrondissement, un gros effort a été entrepris pour remplacer les anciens revêtements par des tapis bitumeux adéquats. Il a ainsi été posé plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés dans tout l'arrondissement, occasionnant des dépenses

de près de 1,8million de francs.

Toutefois et pour la CRJ, c'est la Transjurane qui est et reste au centre de ses préoccupations, car il s'agit là, sans aucun doute, de la voie de communication vitale pour l'avenir du Jura tout entier. C'est pourquoi, à la suite d'une analyse fouillée de la situation, la CRJ a décidé la mise sur pied du Comité d'action Pro Transjurane, constitué par l'assemblée des délégués, le bureau exécutif et la commission technique, et groupant tous les milieux économiques et politiques du Jura.

C'est le 27 septembre qu'eut lieu l'assemblée constitutive à Courrendlin, au cours de laquelle les mandats suivants furent donnés au bureau

exécutif :

— obtenir la reconnaissance et la classification de la Transjurane ;

- élaborer un programme d'exécution ;

— lancer une pétition ;

— nommer la commission technique. Où en sommes-nous aujourd'hui?

La deuxième et dernière motion Simon Kohler, déposée et développée au Conseil national a été acceptée par les Chambres fédérales, sous réserve d'avis positif des experts, autrement dit, de la commission Ruckli, qui a à s'occuper du réseau des routes principales revalorisées. Nous croyons savoir que cette commission a admis la Transjurane et que nous sommes à la veille de la classification de cette artère par le Conseil fédéral.

La pétition a été lancée en octobre et a recueilli en quelques semaines près de 24 000 signatures. C'est là un résultat remarquable pour un si court laps de temps. La remise des formulaires a eu lieu le 12 décembre à Berne, le jour même du développement de la motion Simon Kohler au Conseil des Etats. La volonté nettement exprimée de tous les milieux jurassiens de voir se réaliser cette voie de communication facilitera grandement l'action entreprise par le comité d'action.

Il reste encore maintenant à obtenir officiellement la classification définitive, ainsi que le programme de réalisation de la Transjurane. Ce programme devra être établi par la commission technique qui sera mise

sur pied au début de 1974.

La tâche n'est pas terminée, peu s'en faut. Mais nous avons fait un grand pas qui nous rapproche du but que nous nous sommes fixé: Sortir le Jura de son isolement géographique, favorisant ainsi son essor économique et par là le bien-être de ses habitants.

6. Conclusions

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à tous nos collaborateurs, à la Direction, au comité central, au présidents, secrétaires et membres de nos commissions et à toutes les personnes — en particulier les membres des autorités cantonales et communales — qui par leur appui et leurs contributions ont favorisé et encouragé notre activité.

Au nom de la Direction :

Le président central Le secrétaire général : Frédéric SAVOYE François LACHAT

III. Comptes 1973

1. Extrait du compte de pertes et profits

	Charges Fr.	Produits Fr.
Administration	125 294.10	343.90
Cotisations		47 623.75
Bulletin	45 265.—	32 687.90
Produits des titres et dépôts		8 673.45
Produits de la Seva		43 188.80
Produit de la Loterie à numéros		44 463.30
Subventions	3 635.—	97 353.—
Commissions	48 186.50	
Fichiers « Plantes »		255.—
Immeuble produit net		18 637.85
Allocation Fonds pour le secrétariat per-		
manent de l'ADIJ	30 000.—	
Allocation Fonds Commission économique	15 000.—	
Allocation Fonds pour la sauvegarde du	(L	
patrimoine jurassien	5 000.—	
Allocation Fonds pour études et travaux		
spéciaux de l'ADIJ	12 000.—	
Excédent de recettes	8 846.35	
	293 226.95	293 226.95

2. Bilan de clôture

ACTIF		Actif Fr.
Caisse		33.25
Compte de chèques postaux 25 - 2086	•	23 506.81
		14 000.—
Titre, DL 945 725/1, BPS Moutier .		87 000.—
Dépôts en banque		
Ep. 531 734 BCB Delémont .		14 837.75
Ep. 35 350 BJEC Delémont.		17 437.75
Ep. 900 100 BPS Moutier		7 055.05
Ep. 21 894 CEC Courtelary .		16 127.55
c/c 945 725 BPS Moutier		30 032.25
Immeuble Moutier		111 300.—
Mobilier		1.—
Débiteurs		14 551.10
Actifs transitoires		
(anc. CCP 10213)		$10\ 694.05$
Impôt anticipé		2649.55

- Pour vos agencements d'intérieur
- Pour vos travaux de menuiserie
- Pour vos devis de construction

faites appel au fabricant spécialisé



Tél. 032 91 31 41

Le produit qui donne confiance

1684

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION

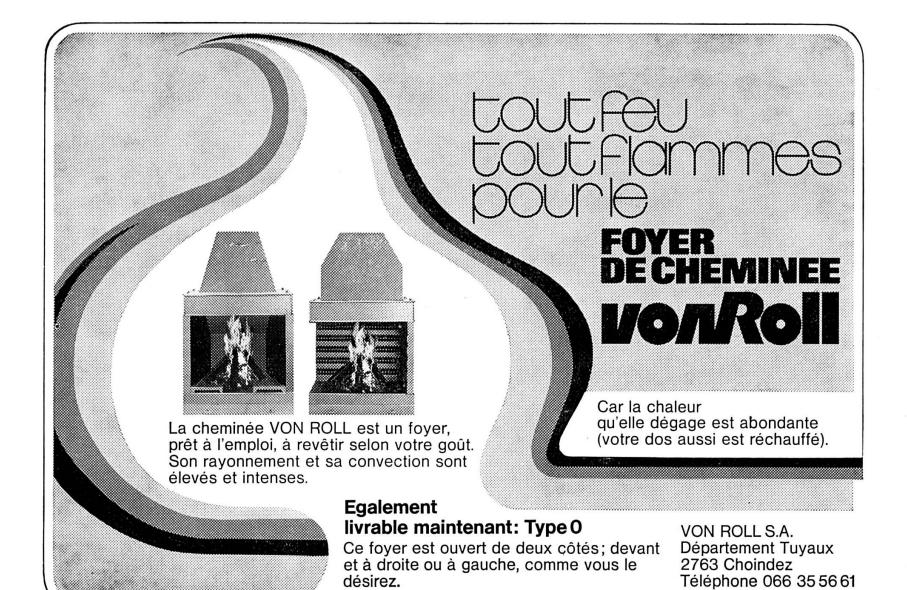
Parietti & Gindrat SA

PORRENTRUY

Moutier

Boncourt

1682



893

Fonds spéciaux		Passif
Fonds du centier des garges :		Fr.
Fonds du sentier des gorges: — titre		15 000.— 5 681.10 3 983.45 19 267.89
Fonds d'entretien du chemin d'Outremont . Fonds spécial pour le secrétariat permanent . Fonds pour la Commission économique Fonds pour études et travaux		8 177.50 92 919.05 15 000.— 12 000.—
Impôt anticipé (fonds spéciaux)		$172\ 028.99 \\ 1\ 146.60 \\ \hline 173\ 175.59$
PASSIF		
Fonds spéciaux sus-décrits		173 175.59 28 579.90 610.—
Fortune au 15 janvier 1974 . 320 036.21		320 036.21
Balance	522 401.70	522 401.70

3. Procès-verbal de vérification

Nous avons procédé ce jour, dans les bureaux de l'ADIJ à Moutier, à la vérification des comptes 1973 que nous avons trouvés parfaitement en ordre.

Nous recommandons à l'assemblée générale d'accepter ces comptes et d'en donner décharge tant au secrétariat général qu'aux organes dirigeants de l'ADIJ, avec remerciements et félicitations pour leur excellente gestion.

Moutier, le 20 mars 1974.

Les communes vérificatrices

Commune de Moutier : Commune de Bienne : Rob. LACHAT

Le vérificateur permanent : R. DOMONT

STATUTS

de

l'Association pour la défense des intérêts du Jura

(Chambre d'économie et d'utilité publique)

ADIJ

I. Dispositions générales

Article premier

a) Nom et siège

¹ L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) est une association d'utilité publique au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

² Elle a son domicile au siège de l'administration.

Art. 2

b) But

¹ Son but est de défendre les intérêts du Jura dans tous les domaines touchant :

- au développement de l'économie en général ;
- à l'aménagement du territoire, notamment aux voies de communication,
 à la protection de la nature et des sites, à la sauvegarde du patrimoine et au développement harmonieux des agglomérations;
- aux problèmes communaux et sociaux ;
- à la formation professionnelle.
 - ² Elle soutient la vie culturelle.

Art. 3

c) Moyens

Elle agit, au besoin, en collaboration avec les autorités et les administrations communales, cantonales et fédérales ou avec d'autres groupements.

II. Sociétaires

Art. 4

a) Membres fondateurs

Les communes de Delémont, Laufon, Moutier, Porrentruy, ainsi que l'Association pour la défense et l'aménagement de l'Orval (ADOR), anciennement « Comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs », sont les membres fondateurs de l'ADIJ.

Art. 5

b) Membres

L'ADIJ est composée de membres collectifs et individuels :

- collectifs
 - 1. les communes municipales, mixtes et bourgeoises ;

- 2. d'autres corporations de droit public ou privé ;
- 3. les associations d'utilité publique et d'intérêts économiques ;
- 4. les entreprises industrielles et commerciales ;
- individuels

les personnes physiques ayant l'exercice des droits civils.

Art. 6

c) Membres d'honneur

¹ Les personnes qui ont rendu d'éminents services à l'ADIJ et au Jura peuvent être nommées membres d'honneur.

² L'ADIJ peut nommer un président d'honneur; à ce titre, il siège d'office au comité central.

Art. 7

d) Admission, démission, exclusion

¹ Les demandes d'admission et les démissions doivent être présentées par écrit au secrétariat. Le comité central se prononce à leur sujet.

² La qualité de membre se perd par démission ou exclusion.

³ Le comité central peut exclure un membre soit si celui-ci agit à l'encontre des intérêts de l'association, soit si la cotisation annuelle n'a pas été payée après rappel. La cotisation doit être acquittée jusqu'à l'expiration de la qualité de membre.

III. Organes

Art. 8

¹ Les organes de l'association sont :

- 1. l'assemblée générale;
- 2. le comité central;
- 3. la direction;
- 4. le secrétariat permanent ;
- 5. les commissions;
- 6. la commission de vérification des comptes.

² La direction représente l'association envers les tiers, pour autant que cette représentation n'est pas confiée par la loi, les statuts ou le règlement administratif à un autre organe.

Art. 9

a) Assemblée générale, composition

L'assemblée générale réunit tous les membres de l'ADIJ; chacun de ceux-ci y dispose d'une voix.

Art. 10

Compétences

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'ADIJ. Ses compétences sont les suivantes :

- 1. approbation du rapport d'activité;
- 2. adoption du programme d'activité;
- 3. adoption des comptes, du budget et fixation du montant des cotisations ;
- nomination du comité central, de son président, du président d'honneur, des membres d'honneur et de la Commission de vérification des comptes (exception faite de l'article 13, chiffre 5);

- 5. adoption et révision des statuts ;
- 6. dissolution de l'association.

Art. 11

Convocation

¹ L'assemblée générale ordinaire est convoquée une fois par an.

² En font partie d'office : la Direction, les cinq membres fondateurs, le président d'honneur et les présidents des commissions. Pour le surplus, les

³ La convocation est adressée aux membres 15 jours au moins avant l'assemblée générale.

Art. 12

b) Comité central, composition

¹ Le comité central est composé d'au moins 40 membres.

- ² En font partie d'office : le comité directeur, les cinq membres fondateurs, le président d'honneur et les présidents des commissions. Pour le surplus, les membres du comité central sont nommés selon la clé de répartition suivante :
- 9 communes : soit une par district jurassien, ainsi que Bienne et Granges ;
- 6 représentants des membres collectifs (exception faite de l'article 5, chiffre 1);
- 6 représentants au moins des membres individuels.

³ Les membres du comité central sont élus pour quatre ans et sont rééligibles. Cette disposition ne s'applique pas au président d'honneur, aux cinq membres fondateurs et au secrétaire général.

⁴ Des tiers peuvent, au besoin, et sur invitation de la Direction, assister aux séances du comité central avec voix consultative.

Art. 13

Compétences

Le comité central

- prend toutes les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association;
- 2. exécute le programme d'activité adopté par l'assemblée générale ;
- 3. prépare tous les objets à soumettre à l'assemblée générale ;
- choisit parmi ses membres la Direction, sauf le président central et le secrétaire général;
- 5. nomme les présidents et membres des commissions, ainsi que le secrétaire général;
- 6. élabore le cahier des charges du secrétaire général et un règlement administratif ;
- 7. approuve les règlements des commissions et leur programme d'activité;
- 8. se prononce sur les demandes d'admission, les démissions et les cas d'exclusion ;
- 9. décide de toutes dépenses dépassant la compétence financière de la Direction.

Art. 14

c) Direction

¹ La Direction est formée du président central, du secrétaire général et de trois autres membres (un vice-président, un trésorier et un assesseur). Elle se constitue elle-même.

² La Direction gère l'association ; sa compétence financière est de 1000 fr. par objet ne figurant pas au budget.

Art. 15

d) Commissions

Les commissions sont créées par le comité central sur proposition de la Direction. Les compositions, compétences et règlements sont arrêtés par le Comité central.

Art. 16

e) Commission de vérification des comptes

Trois membres de l'ADIJ, élus par l'assemblée générale, forment la Commission de vérification des comptes. Celle-ci comprend un président élu pour quatre ans et rééligible, ainsi que deux communes élues pour deux ans et remplacées à raison d'une par année.

IV. Ressources

Art. 17

- ¹ Les ressources de l'ADIJ sont constituées notamment par :
- les cotisations des membres ;
- le produit de la Seva;
- les subventions ;
- le produit de la fortune ;
- les dons, legs ou héritages.
- ² Le montant des cotisations est fixé chaque année par l'assemblée générale, au prorata de la population pour les communes municipales ou mixtes, et d'une manière équitable pour les autres membres collectifs et les membres individuels.

V. Dissolution

Art. 18

¹ La dissolution de l'association ne pourra être décidée que par une assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et à la majorité des deux tiers des membres présents.

² Les biens seront confiés à un Conseil municipal à désigner par l'assemblée générale pour être remis à une nouvelle association poursuivant le même but.

³ Quant aux archives, elles seront déposées aux Archives jurassiennes.

VI. Dispositions finales

Art. 19

¹ Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 12 mai 1974 avec entrée en vigueur immédiate.

² Ils abrogent les statuts du 24 mars 1925 avec les révisions des 7 août 1926, 22 février 1930, 10 novembre 1934, 2 mars 1940, 27 avril 1946, 22 mai 1948, 7 mai 1966 et 13 mai 1972.

Le président central :

Le secrétaire général :

F. SAVOYE

F. LACHAT